



**UNIVERSITÉ
DE HEARST**
DEPUIS 1953

Hearst • Kapuskasing • Timmins

Plan de sécurité lié à la COVID-19

Préambule

En début d'année 2020, la planète s'est butée à un ennemi redoutable : la COVID-19. Une fois la pandémie déclarée par l'Organisation mondiale de la santé, nous avons dû et nous allons devoir continuer à changer plusieurs de nos comportements afin de faire face à cette nouvelle « normalité ». L'Université de Hearst s'engage à assurer la santé et la sécurité de tous et de toutes par l'entremise du présent plan de sécurité, qui a été rédigé en conformité avec les directives et recommandations des instances de santé publique et du gouvernement de l'Ontario.

Ainsi, pour garantir la sécurité et le bien-être de la population étudiante, les membres de son personnel, ainsi que toute personne en visite, l'Université de Hearst a évalué ses installations et a mis en place des mesures appropriées de protection et d'intervention en réponse à la COVID-19. **Notez bien que ces mesures peuvent et vont probablement évoluer avec la situation de la pandémie et avec les indications fournies par les autorités de la santé publique. Ce plan est donc appelé à être mis à jour aussi souvent qu'il le faudra.** Dans cet esprit, nous vous invitons à nous communiquer vos suggestions, commentaires et questions pour nous permettre de faire les ajustements nécessaires à notre plan de sécurité, à l'adresse courriel suivante : covid-19@uhearst.ca.

Dans cette optique, l'Université de Hearst entend rouvrir progressivement ses installations, d'abord pour son personnel et ensuite pour la population étudiante. **Dans tous les cas, le fait de recommencer à circuler sur nos campus imposera de nouvelles règles et restrictions pour protéger la santé et la sécurité de toutes et de tous.** Ce plan de sécurité a justement pour but de présenter ces nouvelles règles.

En ce qui concerne le personnel de l'Université de Hearst, nos locaux seront à nouveau accessibles à compter du 24 août, en respectant certaines conditions. Il restera toutefois possible dans plusieurs cas de faire du télétravail, à temps plein ou à temps partiel, et vous profiterez alors d'une forme de flexibilité pour accomplir vos tâches de la maison ou du bureau, mais pour un certain nombre de postes, votre présence sur place sera requise. Les différentes personnes responsables de la gestion des équipes de travail à l'Université vous aviseront en ce qui concerne votre poste.

En ce qui concerne la population étudiante, les annonces faites à ce jour en ce qui a trait à l'offre de nos cours en ligne restent la norme pour l'instant. Par ailleurs, tous les autres services qui vous sont normalement offerts le seront également à distance. Dans les cas où une rencontre en face à face est inévitable, vous devrez convenir d'un rendez-vous dans les locaux de l'Université avec la personne en mesure de répondre à vos besoins. Il s'agira pour vous de **communiquer électroniquement ou par téléphone** avec [les membres de notre personnel](#) pour toutes questions ou pour convenir d'un rendez-vous. L'Université mettra alors à la disposition du personnel, des salles de rencontre qui seront adaptées afin de rencontrer des étudiants et étudiantes, clients et clientes au besoin. Vous devrez cependant respecter toutes les consignes de sécurité, y compris les consignes de désinfection lorsque vous les utiliserez.

Notez bien : on demande à la population étudiante de ne pas se présenter à l'Université sans rendez-vous. Par contre, il vous sera possible d'accéder aux installations de l'Université à compter du 31 août, si vous avez besoin des ressources des carrefours d'apprentissage (bibliothèque, centres de ressources) ou des laboratoires d'informatique. Toutefois, il vous sera nécessaire encore une fois de prendre rendez-vous, ceci afin de respecter les capacités maximales d'accueil de nos salles, tout en respectant les règles de la distanciation physique et du [port du masque ou du couvre-visage](#).

Par ailleurs, les entrées principales des campus seront également verrouillées jusqu'à nouvel ordre et nous demandons à toute personne qui accède aux installations de s'enregistrer à la réception, de se soumettre à un dépistage ainsi que de porter un masque ou un couvre-visage avant d'accéder aux lieux.

Lorsque vous vous rendez sur l'un des trois campus, nous vous demandons de bien respecter les consignes supplémentaires qui se retrouvent dans ce plan de sécurité et qui abordent les sujets suivants :

1. Les risques et les mesures de protection liés à la COVID-19
2. Le dépistage et les moyens de contrôle
3. Le contrôle des risques de transmission sur les lieux de travail
4. La gestion de cas et les expositions possibles à la COVID-19
5. La gestion continue des risques et la mise à jour du plan de sécurité

1. Les risques et les mesures de protection liés à la COVID-19

La première étape pour contrôler les risques dans un lieu de travail consiste à cerner et à comprendre les risques liés à la COVID-19. En ce qui a trait à la COVID-19, les risques sont liés à la façon dont le virus se propage. En fait, la COVID-19 peut se propager dans le lieu de travail de deux façons :

- de personne à personne, par des personnes contaminées qui sont en contact étroit **et**
- par des surfaces ou des objets – quand des personnes touchent leur visage avec leurs mains contaminées.

Le risque de contracter la COVID-19 est plus élevé si :

- vous passez plus de temps avec des personnes potentiellement infectées,
- vous travaillez très près avec ces personnes,
- vous avez des interactions avec un plus grand nombre de personnes potentiellement infectées, et
- vous travaillez dans des espaces fermés, car travailler à l'intérieur présente un risque plus élevé que travailler à l'extérieur.

Le risque de contracter des problèmes de santé graves n'est pas le même pour tout le monde. Le risque augmente avec l'âge et est plus élevé chez les personnes qui souffrent de [certaines conditions médicales](#) au préalable. De plus, il est possible que la COVID-19 se propage par l'entremise de personnes infectées qui ne présentent aucun symptôme. Donc, il est de mise d'agir comme si tout le monde est infecté quant aux mesures de contrôle mises en place.

La façon la plus efficace de prévenir la transmission de la COVID-19 est donc de minimiser les contacts avec d'autres personnes et de garder une distance entre les personnes, le cas échéant.

Voici des mesures à adopter pour maximiser la protection de tous et toutes :

- Garder une distance de deux mètres (six pieds) entre soi et les autres.
 - Porter un masque ou un couvre-visage. **Veillez noter que le port du masque ou du couvre-visage ne diminue en rien la nécessité de maintenir l'écart sanitaire de deux mètres.**
 - Se laver souvent les mains avec de l'eau et du savon ou, s'il n'y en a pas, utiliser un désinfectant pour les mains à base d'alcool.
 - Éternuer et tousser dans le creux de votre coude.
 - Si vous utilisez un mouchoir, le jeter immédiatement et se laver les mains aussitôt.
 - Éviter de vous toucher les yeux, le nez et la bouche.
 - Éviter tout contact avec les personnes qui sont malades.
 - Si vous êtes malade, rester chez soi.
 - Éviter de toucher les points de contact fréquent, notamment les rampes d'escalier, les interrupteurs et les poignées de porte.
 - Laver vos vêtements à votre retour à la maison.
 - Éviter les voyages et les déplacements non essentiels, sinon il est fortement recommandé de se soumettre à un dépistage volontaire lorsque vous voyagez à l'extérieur de la région desservie par l'Université de Hearst.
-
- **Si vous êtes malade, prévenir votre superviseur immédiatement et appelez Télésanté Ontario au [1 866 797-0000](tel:18667970000) ou communiquez avec votre [bureau de santé publique](#) de votre communauté.**

2. Le dépistage et les moyens de contrôle

Dépistage passif et signalisation

Toute personne qui accède aux installations de l'Université de Hearst doit agir de façon responsable et il vous faut surveiller attentivement votre état de santé, plus particulièrement les symptômes qui sont associés à la COVID-19. À cette fin, nous vous demandons de procéder à [une autosurveillance](#) avant d'entrer sur les lieux de l'Université et de rester à la maison si vous éprouvez les symptômes suivants :

- Fièvre,
- Toux,
- Difficulté à respirer.

Nous vous demandons également de respecter la signalisation qui sera affichée sur les trois campus, notamment pour :

- le respect de la distanciation entre personnes;
- l'obligation de porter un masque ou un couvre-visage dans les espaces public;
- les indications pour la circulation;
- les endroits pour se désinfecter et se laver les mains;
- la capacité maximale des locaux;
- toute autre signalisation pertinente en lien avec la COVID-19.

Dépistage actif et registre

Un membre du personnel de l'Université de Hearst sera présent à l'entrée de chaque campus afin de sonder et de détecter les signes et les symptômes potentiels de la COVID-19, **y compris la prise de température**, ainsi que pour s'assurer que toute personne voulant accéder aux installations de l'Université de Hearst n'ait pas eu de contacts avec des personnes potentiellement infectées par la COVID-19. Toutes les informations recueillies resteront confidentielles et seront enregistrées dans un document électronique pour des fins de surveillance.

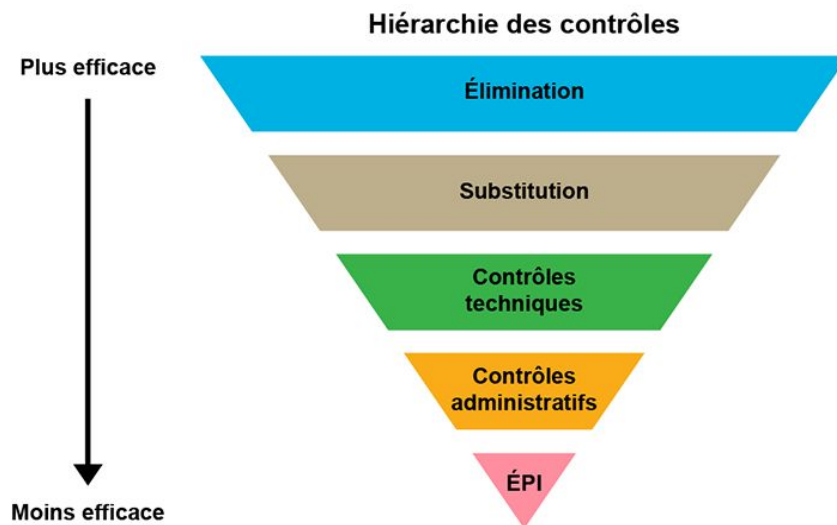
Le dépistage actif sera assuré du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30. Les membres du personnel qui devront **exceptionnellement** accéder aux installations en dehors de ces heures devront remplir un registre électronique qui sera disponible via un dossier partagé.

Voici les questions qui seront posées au dépistage :

- 1) Est-ce que tu présentes des symptômes de la COVID-19?
- 2) Es-tu en attente du résultat du test de la COVID-19?
- 3) As-tu été en contact étroit avec une personne ayant reçu un diagnostic de la COVID-19?
- 4) As-tu effectué un voyage à l'international au cours des 14 derniers jours?
- 5) As-tu effectué un voyage en dehors de la région desservie par l'Université de Hearst au cours des 14 derniers jours?

3. Le contrôle des risques de transmission sur les lieux de travail

Le moyen le plus efficace pour réduire les risques est la distanciation physique. Lorsque ce n'est pas possible, il faut évaluer les mesures à prendre en respectant la hiérarchie des contrôles. À l'élaboration du présent plan de sécurité, nous nous sommes penchés sur les moyens de contrôle les plus efficaces pour notre organisme. Quand nous ne pouvons pas éliminer complètement le risque, nous avons appliqué d'autres mesures de contrôle. Or, plus le moyen de contrôle se retrouve au sommet du diagramme, plus il est efficace.



Voici par conséquent les mesures que nous avons mises en place :

- Limite du personnel sur place et options de télétravail pour limiter l'achalandage,
- Affichages (attendre ici, distanciation, flèches de circulation, etc.),
- Portes barrées,
- Prise de rendez-vous pour les rencontres qui s'avèrent nécessaires,
- Plexiglas de protection lorsque la distanciation est impossible,
- Port obligatoire du masque ou du couvre-visage,
- Adaptation du véhicule pour les cas où il serait utilisé par plus d'une personne,
- Consignes de nettoyage et de désinfection des lieux pour la réduction de la transmission sur les surfaces et les objets,
- Rappels d'une bonne hygiène des mains et stations de désinfection,
- Indication de la capacité maximale dans les locaux,
- Dépistage actif et prise de température.

4. La gestion de cas et les expositions possibles à la COVID-19

Toute personne présentant des symptômes de maladie respiratoire, comme une toux ou une difficulté à respirer, **devrait rester chez elle**. Si un membre du personnel craint présenter des symptômes, il ou elle doit procéder aux étapes suivantes :

1. Procéder avec les [Consignes pour l'auto-isolement](#)
2. Communiquer immédiatement avec le Bureau de santé Porcupine afin d'obtenir des directives quant aux prochaines étapes :

Hearst : 705 362-4854

Kapuskasing: 705 335-6101

Timmins: 705 267-1181

3. Pour les personnes employées à l'Université, aviser immédiatement votre superviseur ou superviseuse **ou**, pour les étudiants et étudiantes, aviser immédiatement votre professeure ou professeur et Lyne Poliquin, directrice des affaires étudiantes lyne_poliquin@uhearst.ca
4. L'Université de Hearst communique avec le Bureau de santé Porcupine afin de :
 - suivre les recommandations quant aux prochaines étapes;
 - communiquer les informations contenues dans le registre pour permettre l'identification de cas potentiels et/ou probables en cas d'éclosion.

5. La gestion continue des risques et la mise à jour du plan de sécurité

Il existe actuellement de nombreuses incertitudes entourant la COVID-19. À mesure que de nouveaux développements permettent des avancées en ce qui a trait à cette maladie, les risques, les meilleures pratiques et les mesures de contrôle peuvent changer; il est donc important de se garder informé et de consulter les mises à jour produites par les autorités de la santé publique.

Nous effectuerons des vérifications régulières ainsi que des communications auprès du personnel et de la population étudiante pour savoir comment elle compose avec les mesures mises en place et pour apporter tout correctif et précisions nécessaires, notamment en prenant les initiatives suivantes :

- Session de formation obligatoire portant sur le plan de sécurité pour la communauté universitaire,
- Attestation écrite de prise de connaissance du plan de sécurité par les membres du personnel,
- Courriel générique (covid-19@uhearst.ca) pour recevoir les commentaires au fur et à mesure, lesquels seront apportés au comité de santé et de sécurité,

- Modification du plan en fonction des développements et des recommandations émises par les instances de la santé publique,
- Mesures disciplinaires imposées en cas de non-respect du plan de sécurité.

Tout membre de la communauté universitaire a le devoir de signaler tout manquement ou toute information qui pourrait perturber la sécurité d'autrui. Si vous suspectez un manquement, veuillez communiquer avec votre superviseur immédiat ou superviseure immédiate, ou avec Lyne Poliquin, directrice aux affaires étudiantes (lyne_poliquin@uhearst.ca), pour la population étudiante. Ceci aidera l'Université de Hearst à faire en sorte que tout le monde ait pris les précautions raisonnables pour assurer notre sécurité collective.

Références et ressources :

Cadre des mesures de santé pour la réouverture des établissements d'enseignement postsecondaire, Ministère des Collèges et Universités, 12 juin 2020.

COVID-19 Safety Plan, Work Safe BC, June 23, 2020.

S'adapter à la nouvelle normalité, Travail sécuritaire NB, Version 2, 17 juin 2020.

Gouvernement de l'Ontario :

- [Élaboration de votre plan de sécurité lié à la COVID-19](#)
- [La COVID-19 et la santé et la sécurité au travail](#)
- [Ressources pour prévenir la COVID-19 dans les lieux de travail](#)
- [Freinez la propagation de la COVID-19](#)